



Dossier Diagnostic Technique

Numéro de dossier : RP2503255867-APT.n°5
Date du repérage : 27/03/2025



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **La Réunion**

Adresse **Résidence ASSIM - Apt. n°5**

32 rue de Nice

Commune **97400 ST DENIS**

**Références cadastrales non
communiquées Parcelle(s) n° : NC**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :

Ensemble des parties privatives ,

Type :

Appartement - T4 , Appartement vente

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **M.**

Adresse :

Objet de la mission :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Dossier Technique Amiante | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Diag. Assainissement |
| <input type="checkbox"/> Constat amiante avant-vente | <input checked="" type="checkbox"/> Etat relatif à la présence de termites | <input type="checkbox"/> Diag. Piscine |
| <input type="checkbox"/> Dossier amiante Parties Privatives | <input type="checkbox"/> Etat parasitaire | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Gaz |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant travaux | <input type="checkbox"/> Etat des Risques et Pollutions | <input type="checkbox"/> Diag. plomb dans l'eau |
| <input type="checkbox"/> Diag amiante avant démolition | <input type="checkbox"/> Etat des lieux | <input type="checkbox"/> Diag. Installations Electricité |
| <input type="checkbox"/> Contrôle Périodique Amiante | <input checked="" type="checkbox"/> Métrage (Loi Carrez) | <input type="checkbox"/> D.Technique DTG |
| <input type="checkbox"/> Amiante HAP | <input type="checkbox"/> Métrage (Surface Habitable) | <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique |
| <input type="checkbox"/> Strategie Dossier Amiante | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (CREP) | <input type="checkbox"/> Diag. Radon |
| <input type="checkbox"/> Diagnostic de Performance Energétique | <input type="checkbox"/> Plomb avant Travaux | <input type="checkbox"/> Vérif. accessibilité handicapé |
| <input type="checkbox"/> Mold Inspection | <input type="checkbox"/> Exposition au plomb (DRIPP) | <input type="checkbox"/> Diag. Performance Numérique |



Résumé de l'expertise n° RP2503255867- APT.n°5

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse **Résidence ASSIM - Apt. n°5**

32 rue de Nice

Commune **97400 ST DENIS**

Références cadastrales non communiquées Parcelle(s) n° : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage **Ensemble des parties privatives**

	Prestations	Conclusion
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Mesurage	Superficie Loi Carrez totale : 78,34 m ² Surface au sol totale : 91,74 m ²



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : RP2503255867-APT.n°5
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 27/03/2025
Heure d'arrivée : 08 h 15
Temps passé sur site : 01 h 00

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département **La Réunion**

Adresse : **Résidence ASSIM - Apt. n°5**

32 rue de Nice

Commune **97400 ST DENIS**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

....., **Lot numéro Non communiqué**

Références cadastrales non communiquées Parcelle(s) n° : NC

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

Présence de traitements antérieurs contre les termites

Présence de termites dans le bâtiment

Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (partie privative d'immeuble)**

..... **Appartement - T4**

..... **Ensemble des parties privatives**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral (Arr. du 11 Avril 2001).**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom : **M.**

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

Nom et prénom : **M.** Adresse :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom **GERMANE M.**

Raison sociale et nom de l'entreprise **RL DETECTION O.I**

Adresse **11 Immeuble Rontaunay - 16 Bis Rue Jean Chatel**

97400 SAINT-DENIS

Numéro SIRET **902657477**

Désignation de la compagnie d'assurance **MS AMLIN INSURANCE SE**

Numéro de police et date de validité **2024PIR00003/071 / 31/01/2025**

Certification de compétence **ODI-00345** délivrée par : **CESI CERTIFICATION**, le **09/04/2023**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

**Séjour,
Salle d'eau / WC,
Dégagement,
Cuisine,
Varangue,
Chambre,**

**Escalier bois,
1er étage - Dégagement,
1er étage - Chambre,
1er étage - Salle d'eau,
1er étage - Wc,
1er étage - Chambre 3**

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)	
Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
Salle d'eau / WC	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Placoplâtre peint, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
Varangue	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Béton enduit peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Escalier bois	1er étage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
		Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
		Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	
Chambre	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites	
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites	

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint, faïence	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton enduit peint, placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Placoplâtre peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre en aluminium	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte en bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes en carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels règlementaires :

L 133-5 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. En cas de démolition totale ou partielle d'un bâtiment situé dans ces zones, les bois et matériaux contaminés sont incinérés sur place ou traités avant tout transport si leur destruction par incinération sur place est impossible. La personne qui a procédé à ces opérations en fait la déclaration en mairie.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Escalier bois, 1er étage - Dégagement, 1er étage - Chambre, 1er étage - Salle d'eau, 1er étage - Wc, 1er étage - Chambre 3	Sous face de revêtement de plafond	Impossibilité d'investigation approfondie non destructive

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Néant	-	-

Liste détaillée des composants hors termites :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Résultats du diagnostic d'infestation d'agents de dégradation biologique
Néant	-	-

Note 1: Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L.133-5, L.133-6, L 271-4 à 6, R133-7 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Accompagnateur (ou représentant du propriétaire) :

M.

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termite dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **CESI CERTIFICATION 1 avenue du Général de Gaulle Tour Pb 5 (6ème étage) 92074 Paris La Défense Cedex (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **27/03/2025.**

Fait à **ST DENIS**, le **27/03/2025**

Par : GERMANE M.


RL DETECTION O.I
16 bis rue Jean Chatel 97400 St Denis
SIREN : 902 657 477

Cachet de l'entreprise


RL DETECTION O.I
16 bis rue Jean Chatel 97400 St Denis
SIREN : 902 657 477



Certificat de superficie de la partie privative

Numéro de dossier : RP2503255867-APT.n°5
Date du repérage : 27/03/2025
Heure d'arrivée : 08 h 15
Durée du repérage : 01 h 00

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 art. 54 II et V, de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996, n°2014-1545 du 20 décembre 2014 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir, en aucun cas elle ne préjuge du caractère de décence ou d'habitabilité du logement.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département **La Réunion**

Adresse : **Résidence ASSIM - Apt. n°5**

32 rue de Nice

Commune **97400 ST DENIS**

Références cadastrales non

communiquées Parcelle(s) n° : NC

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : . **M.**

Adresse :

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **M. SULLIMAN IBRAHIM Mounira**

Adresse :

Repérage

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom..... **GERMANE M.**

Raison sociale et nom de l'entreprise..... **RL DETECTION O.I**

Adresse..... **11 Immeuble Rontaunay - 16 Bis Rue Jean Chatel**

97400 SAINT-DENIS

Numéro SIRET **902657477**

Désignation de la compagnie d'assurance **MS AMLIN INSURANCE SE**

Numéro de police et date de validité : **2024PIR00003/071 / 31/01/2025**

Superficie privative en m² du ou des lot(s)

Surface loi Carrez totale : 78,34 m² (soixante-dix-huit mètres carrés trente-quatre)

Surface au sol totale : 91,74 m² (quatre-vingt onze mètres carrés soixante-quatorze)

Résultat du repérage

Date du repérage : **27/03/2025**
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
Néant
Liste des pièces non visitées :
Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) :
M.
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Commentaires
Séjour	20,7	23,38	Hauteur inférieure à 1,80m
Salle d'eau / WC	5,7	5,7	
Dégagement	3,52	3,52	
Cuisine	6,39	6,39	
Varangue	0	7,09	
Chambre	13,37	13,37	
1er étage - Dégagement	3,14	3,14	
1er étage - Chambre	9,8	12,45	Hauteur inférieure à 1,80m
1er étage - Salle d'eau	3,13	3,13	
1er étage - Wc	1,01	1,62	Hauteur inférieure à 1,80m
1er étage - Chambre 3	11,58	11,95	Hauteur inférieure à 1,80m

Superficie privative en m² du ou des lot(s) :

Surface loi Carrez totale : 78,34 m² (soixante-dix-huit mètres carrés trente-quatre)
Surface au sol totale : 91,74 m² (quatre-vingt onze mètres carrés soixante-quatorze)

Fait à **ST DENIS**, le **27/03/2025**

Par : **GERMANE M.**


RL DETECTION O.I
16 bis rue Jean Chatel 97400 St Denis
SIREN : 902 657 477

Annexes

**ATTESTATION D'ASSURANCE
RESPONSABILITE CIVILE
DIAGNOSTICS IMMOBILIERS ET EXPERTISES
IMMOBILIÈRES**

MS AMLIN INSURANCE SE

22 rue Georges Picquart - 75017 Paris

Atteste que l'Adhérent/Assuré :

RL DETECTION O.I

16 bis rue Jean Chatel

97400 SAINT DENIS

N° SIREN : 902657477

Représentée par Monsieur Rémy LAGOURGUE

Bénéficie, dans le cadre du contrat n° **2024PIR00003/071** souscrit par CAPRELE SAS pour le compte de l'Adhérent/Assuré, d'une garantie Responsabilité Civile pour ses activités de :

- L'établissement de « l'état relatif à la présence de termites » prévu à l'article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitation et aux articles L. 133-1 et R. 133-1 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement de « l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante » prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la santé publique **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE**
- L'établissement du « Dossier Technique Amiante » prévu par l'article R. 1334-25 du Code de la santé publique. Sont couverts dans le cadre de cette disposition, le diagnostic amiante réalisé avant démolition et le diagnostic amiante réalisé avant travaux **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE.**
- Le diagnostic Amiante avant travaux ou démolition **A L'EXCLUSION DE TOUTE ACTIVITE D'EXTRACTION, D'EXPLOITATION ET D'ENLEVEMENT D'AMIANTE**
- L'établissement de « l'état de l'installation intérieure d'électricité » prévu à l'article L. 134-7 du Code de la construction et de l'habitation.
- L'établissement du « certificat dit de la loi Carrez » réalisé en application des dispositions de l'article 46 de la loi du 18 décembre 1996 et du décret du 23 mai 1997.
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence éditées par le décret n°2002-120 du 30 janvier 2002
- L'établissement d'un « état parasitaire » (insecte xylophage et champignons lignivores).
- Le Diagnostic Technique Global (DTG) tel que prévu par les articles prévus par les articles L731-1 à L731-5 du Code de la construction et de l'habitation.
- Le mesurage, réalisé dans le cadre de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009, avant la mise en location du bien, de la surface habitable telle que définie par l'article R. 111-2 du Code de la construction et de l'habitation.

Montant des garanties :

DESIGNATION DE LA GARANTIE	MONTANTS FRAIS DE DEFENSE INCLUS
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE Garantie accordée par sinistre et par année d'assurance	500 000 € par sinistre et par année d'assurance
RESPONSABILITÉ CIVILE EXPLOITATION Garanties accordées par sinistre, sauf mention contraire	
Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus avec les sous limitations suivantes :	6 100 000 €
Faute inexcusable de l'employeur	1 000 000 € par sinistre et par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs ou non :	500 000 €
Dont Vol par préposé	15 300 €
Dont Dommages immatériels non consécutifs	200 000 €
Dont Dommages aux biens confiés	EXCLU
Dommages résultant d'atteintes à l'environnement	500 000 € par sinistre et par année d'assurance
Dont Perte de documents ou de supports d'informations confiés	100 000 € par sinistre et par année d'assurance
DEFENSE PENALE ET RECOURS Garantie accordée par litige et par année d'assurance	30 000 €

La présente attestation est valable pour la période du 01/02/2025 au 31/01/2026, sous réserve du paiement de la prime, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 17 décembre 2024
Pour l'Assureur,

MS Amlin Insurance SE
Succursale en France
22 rue Marie-Georges Picquart
75017 PARIS
T +33 (0) 1 44 70 81 00
RCS Paris 815 053 483



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **RP2503255867-APT.n°5** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Résidence ASSIM - Apt. n°5 32 rue de Nice 97400 ST DENIS.

Je soussigné, **GERMANE M.**, technicien diagnostiqueur pour la société **RL DETECTION O.I** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	GERMANE M.	CESI CERTIFICATION	ODI-00345	14/09/2029 (Date d'obtention : 15/09/2022)
Termites	GERMANE M.	CESI CERTIFICATION	ODI-00345	08/04/2030 (Date d'obtention : 09/04/2023)
Loi Carrez	GERMANE M.	CESI CERTIFICATION	ODI-00345	08/04/2030 (Date d'obtention : 09/04/2023)
Amiante	GERMANE M.	CESI CERTIFICATION	ODI-00345	04/01/2030 (Date d'obtention : 05/01/2023)
Amiante TVX	GERMANE M.	CESI CERTIFICATION	ODI-00345	04/01/2030 (Date d'obtention : 31/07/2023)
Amiante ApTvX	GERMANE M.	CESI CERTIFICATION	ODI-00345	04/01/2030 (Date d'obtention : 31/07/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (MS AMLIN INSURANCE SE n° 2024PIR00003/071 valable jusqu'au 31/01/2025) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **ST DENIS**, le **27/03/2025**

Signature de l'opérateur de diagnostics :



RL DETECTION O.I
16 bis rue Jean Chatel 97400 St Denis
SIREN : 902 657 477

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Tour HYFIVE
1 av. du Général De Gaulle
92074 PARIS LA DEFENSE

Nous attestons que :
GERMANE Mathieu

Né(e) le : 13/08/1987
A : SAINT DENIS (97)

Répond aux exigences de compétences de certification de personnes « Opérateurs en Diagnostics Immobiliers » pour les domaines techniques suivants :

Domaine(s) Technique(s)

Electricité
Amiante sans mention
Termites DROM
Amiante avec mention

Validité du Certificat

Du 15/09/2022 au 14/09/2029
Du 05/01/2023 au 04/01/2030
Du 09/04/2023 au 08/04/2030
Du 31/07/2023 au 04/01/2030

Les évaluations des opérateurs en diagnostics immobiliers sont réalisées conformément aux dispositions définies dans les référentiels de certification.

- Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Paris,

Le 01/09/2024

Le Directeur



Sébastien MAURICE